



AUTORISATIONS SPECIALES !!

Je soussigné(e)
(responsable légal de l'enfant),

☐ ...autorise mon enfant à quitter seul le centre / le bus à partir deh.....

☐ ...n'autorise pas mon enfant à quitter seul le centre / le bus.

☐ ...autorise les personnes suivantes à venir le chercher à partirh.....

☞ Nom & prénom

☞ Nom & prénom

☞ Nom & prénom

Les animateurs sont parfois amenés à prendre des photos, filmer ou enregistrer sur les temps d'accueil de loisirs dans le cadre des différents projets menés (audiovisuel, livres-audio, activités spécifiques).

Ces documents sonores et/ou visuels sont utilisés à des fins non commerciales, exclusivement pour illustrer et valoriser les actions faites par les enfants sur les temps d'accueil de loisirs ou pour quelques manifestations strictement en rapport avec l'activité des structures, c'est-à-dire :

☞ lors de manifestations à caractère éducatif : journées portes ouvertes, fêtes des Centres de loisirs, journée des droits de l'enfant,

☞ dans le cadre des actions de communication : site web, article de presse, blog du centre...

Il est possible que votre enfant, qui participe aux activités, figure sur ces documents.

Conformément à la loi, nous sollicitons donc votre accord en remplissant le coupon ci-joint en vous en remerciant par avance.

Je soussigné(e)
(responsable légal de l'enfant),
déclare autoriser la structure d'accueil et l'association à utiliser les documents visuels et/ou sonores sur lesquelles peut apparaître mon enfant, réalisés dans le cadre des actions de loisirs.

Fait à le

Signature :



leo lagrange
FEDERATION

DOSSIER INSCRIPTION

Accueil de loisirs 2025 (3-12ans)

Nom :

Prénom :

Né(e) le :/...../..... À

Âge : ☐ Garçon ☐ Fille

Commune de résidence :

Classe fréquentée:..... Etablissement scolaire :



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communautés de communes
Agly-Fenouillèdes
Rue Nicolas Pavillon
66 220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLETS



RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

☐ Parents ☐ père ☐ mère ☐ tuteur ☐ service social (cocher la mention utile)

NOM du père

Prénom

Adresse mail

Adresse

☎ Domicile/...../...../...../..... ☎ Travail/...../...../...../.....

Profession Employeur

Dépend du régime général de Sécurité Sociale ☐ oui ☐ non

N° de sécurité sociale :

N° allocataire : ☐ CAF ou ☐ MSA

NB : Pour la MSA merci de fournir l'attestation délivrée par cet organisme

NOM de la mère

Prénom de la mère

Adresse mail

Adresse (si différente du père)

☎ Domicile/...../...../...../..... ☎ Travail/...../...../...../.....

Profession Employeur :

Dépend du régime général de Sécurité Sociale ☐ oui ☐ non

N° de sécurité sociale :

N° allocataire : ☐ CAF ou ☐ MSA

NB : Pour la MSA merci de fournir l'attestation délivrée par cet organisme

Situation de famille

Personne à contacter, en cas de nécessité, pendant le fonctionnement de l'accueil de loisirs :

Nom ☎/...../...../...../.....

Médecin traitant ☎/...../...../...../.....

AUTORISATIONS GENERALES

Je soussigné(e)
(responsable légal de l'enfant),
déclare inscrire mon enfant à l'Accueil de loisirs et...

- ☒ ...avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement (Cf. règlement intérieur), notamment en ce qui concerne :

↳ L'accueil et le départ de l'enfant : les familles sont priées d'amener l'enfant jusqu'à l'intérieur de la structure et de signaler son départ à l'équipe. L'enfant ne sera rendu qu'aux personnes qui l'ont confié à l'établissement, ou à des personnes nommément désignées par écrit. L'enfant ne pourra, en outre, être remis à un enfant mineur.

↳ Modalités d'inscription et d'accueil

↳ Sécurité : Dans la mesure où le personnel d'encadrement respecte tous les enfants sans distinction, les enfants doivent en retour respect et obéissance au personnel chargé de la surveillance.

↳ Discipline : En cas de mauvaise conduite répétée, les parents en seraient informés par écrit. La commune en serait elle-aussi informée.

En cas de récidive, un avertissement pourra être formulé. Au bout de trois avertissements, une décision d'exclusion temporaire ou définitive pourra alors être prononcée par la responsable de la structure en accord avec l'association Léo LAGRANGE et la commune.

- ☒ ...autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant et accepte de payer l'intégralité des frais médicaux ou d'hospitalisation éventuels.
- ☒ ...certifie que l'enfant est apte à participer aux activités de l'accueil de loisirs, à pratiquer les sports proposés, qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse.

Problèmes de santé

Si votre doit prendre un médicament durant son temps de présence sur la structure, l'ordonnance du médecin ayant établi la prescription devra être fournie avec l'inscription « mode de vie ne présentant pas de difficulté particulière et ne nécessitant pas un apprentissage ».

Fait à le

Signature :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE L'ENFANT

SCOLARISATION (cocher la mention utile et renseigner les éléments)

- ☐ École Maternelle ☐ École Élémentaire ☐ Collège
☐ Institution (IME, ITEP, IEM, IES...) ☐ A Domicile

Nom de l'École ou de l'Institution :
Classe :

L'enfant bénéficie-t-il d'un Projet Personnel de Scolarisation (P.P.S.) ?
Le P.P.S. propose des dispositifs tels que : GEVA-sco - AVS/AESH - ULIS - matériel adapté...

Pour garantir la qualité de l'accueil une rencontre vous sera proposée pour prendre en compte si nécessaire les besoins particuliers de votre enfant.

- ☐ Non ☐ Oui ☐ Demande en cours ☐ Ne souhaite pas répondre

REGIME ALIMENTAIRE (Cocher la mention utile)

A détailler dans la fiche sanitaire en cas de troubles de la santé, allergies, Projet d'accueil Individualisé (PAI), autres...

- ☐ Aucun ☐ Allergie ☐ Autres troubles de santé
☐ Autres Préciser

SUIVI COMPLÉMENTAIRE (Cocher la mention utile)

(PCO, CAMSP, CMP, CMPP, HDJ Hôpital de jour)

Pour garantir la qualité de l'accueil une rencontre vous sera proposée pour prendre en compte si nécessaire les besoins particuliers de votre enfant.

- ☐ Non ☐ Oui ☐ Ne souhaite pas répondre

BÉNÉFICIAIRE DE L'AAEH

Recensement du nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé à des fins statistiques pour la CAF. Cette valorisation permet l'octroi d'un financement « complément inclusif » pour améliorer la prise en compte des besoins particuliers de l'enfant dans la structure.

- ☐ Non ☐ Oui ☐ Demande en cours ☐ Ne souhaite pas répondre

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT L'ENFANT

(renseigner les éléments si nécessaire)

.....

PIÈCES A JOINDRE COMPLÉMENTAIRES

- **Si PAI** : Document de Projet d'Accueil Individualisé qui précise ses besoins thérapeutiques
- **Si suivi complémentaire** : Justificatif précisant pour l'enfant une entrée dans un parcours bilan/intervention précoce ; une prise en charge globale thérapeutique, éducative ou rééducative (PMI, PCO, CAMSP, PDPC, CMP, CMPP, CATTP, HDJ Hôpital de jour).
- **Si PPS** : Notification CDAPH - Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées précisant un avis favorable pour l'intervention d'un-e AESH y compris sur le temps méridien et/ou une orientation (SESSAD, SEA, SEV, SEM, SAFEP, DITEP).
- **Si AAEEH** : Notification précisant l'ouverture des droits à l'AAEEH (Allocation d'éducation d'enfant Handicapé)

MODALITES D'INSCRIPTION

Tout responsable légal, qui a complété dans la fiche de renseignements que l'enfant bénéficie d'un suivi complémentaire et/ou d'un projet personnel de scolarisation (P.P.S.), sera invité à rencontrer un-e responsable de la structure et Hand'avant 66*. Une rencontre sera également organisée avec au minimum un responsable légal dès lors que l'enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Tout responsable légal prenant rendez-vous, pourra également s'entretenir avec un responsable de l'accueil pour préparer, respecter et adapter, le projet d'accueil mis en place avec et pour l'enfant.

*** Pôle Ressources Hand'avant 66 : Facilite l'accueil des enfants à besoin particulier - Accompagne et Sensibilise les équipes**

MODALITES D'ACCUEIL

Tout enfant selon ses besoins et/ou son comportement pourrait nécessiter des modalités d'accueil pour garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant et/ou du groupe d'enfants dans lequel il évolue. Ces modalités d'accueil ne sont pas figées. Après signature de chacune des parties, le document formalisant les modalités pourra être réajusté au regard : de son comportement, de l'évolution des besoins particuliers de l'enfant, de la présence d'un accompagnant complémentaire à l'équipe.

Dans le cas où l'enfant bénéficie d'un suivi complémentaire et/ou d'un Projet Personnel de Scolarisation (P.P.S.) et/ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) : l'envoi d'une copie peut permettre, selon la situation, au Pôle Ressources Hand'avant 66 d'envisager une offre complémentaire au regard des attentes du/des responsable(s) légal(aux). De nouvelles préconisations peuvent également être élaborées entre Hand'avant 66 et l'équipe de la structure voire d'autres professionnel(le)s intervenant auprès de l'enfant.